

## Châteaux d'Isenbourg et de l'Île en difficulté

### LA BULLE DES SPAS

Les hôtels, piscines, centres de remise en forme et tout et tout se multiplient actuellement en Alsace.

Les banques financent les yeux fermés. Pourtant, les réalités économiques du tourisme d'hôtels de charme ne sont pas rassurantes. Une future bulle économique ?

Après de longues années de procédure contre des associations de protection de la nature (notre article), le Loisium, hôtel de luxe, devrait voir le jour à Voegtlinshoffen ; le député Éric Straumann se réjouit de cette issue en se félicitant de la création d'une cinquantaine d'emplois directs. Il semble ignorer qu'un autre hôtel du même type, à quelques kilomètres de là, est sur le point de fermer ses portes : le château d'Isenbourg (4 étoiles).

L'établissement situé sur les hauteurs de Rouffach est en grande difficulté, les salaires sont difficilement payés. Le château d'Isenbourg appartient au groupe Grandes Étapes Françaises qui vient de fermer son fleuron, le célèbre Prieuré, château hôtel-restaurant près de Saumur. Propriété du même groupe, les résultats du Château de l'Île (4 étoiles) à Ostwald ne sont pas, tant s'en faut, au beau fixe.

Le Loisium ne créera pas d'emplois, il récupérera les licenciés d'autres structures en faillite !

Les investisseurs semblent également oublier les dizaines d'hôtels proposant des prestations et des tarifs exceptionnels en Allemagne.

De toute évidence, l'offre est supérieure à la demande, une aubaine pour les Alsaciens qui trouvent actuellement des séjours quatre étoiles à des prix défiant toute concurrence.

Récemment, la presse locale se félicitait des 7 millions d'euros investis à la Cheneaudière, hôtel haut de gamme à Colroy-la-Roche.

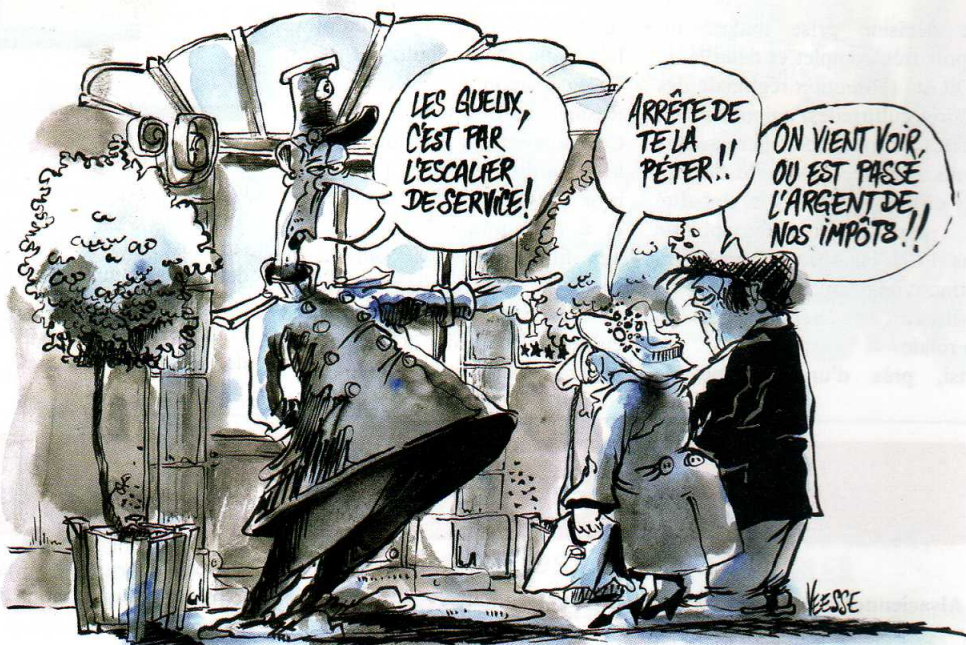
Cela ressemble étrangement à un début de bulle économique ; espérons qu'elle ne crévera pas, cette fois-ci.

TH

## VOEGLINSHOFFEN

# FEUILLETON JUDICIAIRE AU COEUR DU VIGNOBLE

Tout débute en 2008, après l'annonce d'un projet de construction d'un hôtel de luxe à Voegtlinshoffen, village vinicole haut-rhinois près de Colmar. Les protagonistes sont la société Loisium, les dirigeants de la commune et l'association NARTECS, soutenue par Alsace Nature. Le Tribunal administratif de Strasbourg et la Cour d'appel de Nancy sont, à plusieurs reprises, mis à contribution pour dénouer la situation. Voici les grandes lignes de cette affaire que nous pouvons qualifier de romanesque !



Plantons le décor, en reprenant les termes du rapport de la commission permanente du Conseil général, daté de 1999 : le site « abrite une faune de grand intérêt, un biotope de protection du faucon pèlerin et présente une richesse floristique de grande valeur. De plus, il bénéficie de la zone de protection de l'ancienne abbaye de Marbach, mise en place par les Bâtiments de France ».

Pour être plus précis, des espèces protégées – le faucon pèlerin et le grand corbeau – habitant dans l'ancienne carrière de grès rose classée zone Natura 2000, ainsi que l'abbaye romane de Marbach, érigée depuis le XIe siècle, seront les voisins d'un complexe hôtelier quatre étoiles, d'une capacité de 1280 personnes, comprenant 100 chambres ou suites, avec restaurant, spa, espace

**Ce n'est pas à la population locale que serviront les bénéfices d'un tel hôtel.**

événementiel et vithèque. On pourrait croire que ce n'est que pure fantasmagorie.

Malheureusement, c'est une réalité ! Car en 2009, la commune obtient le déclassement de la zone, considérée auparavant comme un espace naturel sensible (ENS), afin que des investisseurs autrichiens exploitent le terrain. Dès lors, une association se crée la même année dans le but de s'opposer à ce projet de plus de

vingt millions d'euros. Ainsi des habitants et des contribuables des villages environnants se sont réunis pour former la NARTECS, c'est-à-dire Nature Aménagement Réfléchi Territoire Environnement Culture Sauvegardés, dont la mission est « la défense, la protection, la sauvegarde du cadre de vie des personnes concernées par le Massif des Cinq Châteaux : patrimoine naturel, bâti, culturel » Tentant des recours à cette construction, l'association présente des arguments pertinents. En voici quelques-uns : le déclassement d'une zone ENS ne devrait pas être autorisé, l'hôtel à l'effigie d'une grande vigne envahit bien trop le paysage, le bâtiment serait peu écologique en énergie et source de pollution. De plus, le nombre de visiteurs augmentera les nuisances

